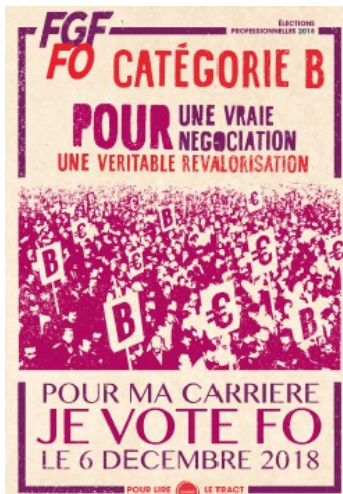


DOSSIERS CATÉGORIELS

Sur notre site, deux dossiers qui font le point sur les carrières des agents et des contrôleurs.

A lire **ici**.



RÉFORME DES RETRAITES :

UNE RÉUNION QUI CONFIRME LES CRAINTES ET LES OPPOSITIONS DE FO

Depuis plusieurs semaines, **FO** demande que la concertation en cours sur la réforme des retraites se transforme en consultation sur le futur projet de loi et ainsi sur des éléments concrets.

Lors de la réunion entre le ministre de la Santé, le Haut-commissaire chargé des retraites et les interlocuteurs sociaux, plusieurs craintes exprimées par **FO** ont été confirmées : le système universel de retraite remplacera bien les 42 régimes existants et il s'agirait donc bien d'un « régime unique par points » que nous refusons ; la réforme systémique sera évolutive de façon permanente puisque tous les ans le prix d'achat du point sera fixé par l'État pour que le « système reste à l'équilibre » ; pour les fonctionnaires l'État employeur se désengagerait de ses obligations ; et même le fameux engagement « 1 euro cotisé vaut les mêmes droits » est mis en défaut par le fait que les salariés paieront de fait pour les indépendants qui percevraient le minimum contributif unique.

La délégation Force Ouvrière a rappelé ses revendications. **FO** a demandé à la fois que le projet de loi soit dévoilé au fur et à mesure : il ne saurait être question de découvrir des éléments non débattus préalablement au moment de la présentation du projet de loi !

De plus **FO** demande que, rapidement, il soit réalisé des simulations sur des cas réels existants partant en retraite en 2019 ou 2020 et pour lesquels serait reconstituée la carrière avec le nouveau régime par points afin de comparer tant les

montants de retraite que le maintien des grands principes (répartition, solidarité inter ou intra-générationnelle, majorations familiales, interruptions d'activité, réversion, etc.).

Pour **FO**, si l'engagement d'un « âge légal de la retraite à 62 ans à partir duquel on pourra liquider ses droits » est réaffirmé, il n'est pas précisé « à taux plein » et un malus ou une décote pour un départ antérieur à 63 ans reste possible.

Les premiers éléments concrets dévoilés confortent nos analyses : individualisation et incertitude permanente, régime unique et ainsi casse des régimes existants et donc des statuts selon une logique de « déprotection », menaces sur nos principes de solidarité et d'égalité.

La retraite par point c'est le travail sans fin, le régime unique c'est un modèle inique.

1
POINT MALUS

" AGENT PUBLIC
Je FOrcé mon destin, je vote FO "

#ElectionsFonctionPublique2018



PROJET DE COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT SYNDICAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Olivier Dussopt, envisage de diffuser une plaquette intitulée « L'engagement syndical dans la Fonction Publique ». Le projet de plaquette a été présenté aux organisations syndicales lors de la réunion 8 octobre.

Alors que le gouvernement ne cache pas son objectif de supprimer les CHS-CT et les CAP, ce projet de communication sonne comme une provocation !

Le droit syndical est clairement défini par des textes législatifs et réglementaires. Pour **FO**, il doit être renforcé et respecté, ce qui est loin d'être le cas. Et les instances consultatives dans lesquelles siègent les représentants du personnel doivent être préservées.

FO refuse de servir de caution à une communication du gouvernement masquant sa politique désastreuse en matière de droit syndical et a de ce fait refusé de participer à cette réunion.

ÇA SUFFIT !!!

